JEUNESSE

Toutes les informations pour les ados, établissements scolaires, activités proposées par la Ville de Millau, bons plans, etc...

Les aides financières pour les élèves et parents d'élèves de la maternelle aux études supérieures

La scolarité des enfants, adolescents et jeunes adultes induit des dépenses incontournables et onéreuses pour les familles. Allocation de Rentrée Scolaire, bourses, Pass'Sport etc. Différentes aides financières existent pour soutenir les foyers aux revenus modestes. Voici les principales aides à connaître.

Les aides accessibles quel que soit le niveau d'études

- **Allocation de rentrée scolaire (ARS)** : pour soutenir les familles d'enfants de 6 à 18 ans, afin de faire face aux dépenses de la rentrée scolaire. Plus d'infos sur caf.fr
- **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** : pour soutenir les familles dont un enfant de moins de 20 ans présente une incapacité comprise entre 50% et 79 %. Plus d'infos sur caf.fr
- **Aide au temps libre (ATL) et bons loisirs** : pour le financement des activités extra-scolaires des enfants et adolescents de 4 à 16 ans. Plus d'infos sur Service-Public.fr
- **Pass'Sport** : pour financer la rentrée sportive des enfants et jeunes adultes inscrits dans une association sportive, dans un club ou dans une salle de sport. Plus d'infos sur sports.gouv.fr

Les aides à l'école maternelle

- **Complément de libre choix du mode de garde (CMG)**: pour financer une partie des dépenses liées à la garde de votre enfant de moins de 6 ans. Plus d'infos sur caf.fr
- **Cantine à 1 €** : aide de l'État destinée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants et qui profite aux familles les plus modestes. Plus d'infos sur asp-public.fr

Les aides à l'école élémentaire

- **Bourse de fréquentation scolaire** : attribuée aux enfants demi-pensionnaires ou pensionnaires scolarisés dans une école élémentaire éloignée du domicile familial. Plus d'infos sur
  Service-Public.fr
- **Cantine à 1 €** : aide de l'État destinée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants et qui profite aux familles les plus modestes. Plus d'infos sur
  asp-public.fr

Les aides au collège

- **Bourse des collèges** : attribuées aux collégiens pour une année scolaire, et versées en trois fois selon les ressources et le nombre d'enfants à charge du foyer. Accès au
  simulateur de bourse
- **Fonds social collégien** : aide exceptionnelle pour soutenir les familles en situations financières difficiles face aux dépenses de scolarité de leurs enfants collégiens. Plus d'infos sur
  Service-Public.fr
- **Fonds social pour les cantines** : aide attribuée par le chef d'établissement scolaire aux collégiens issus de milieux défavorisés. Plus d'infos sur
  Service-Public.fr
- **Prime à l'internat** : pour les collégiens boursiers et scolarisés en internat, versée en trois fois. Plus d'infos sur
  Service-Public.fr

Les aides au lycée

- **Bourse de lycée** : attribuée aux lycéens pour une année scolaire, et versée en trois fois selon les ressources et le nombre d'enfants à charge du foyer. Accès au
  simulateur de bourse
- **Prime de reprise d'études** : destinée aux lycéens boursiers en reprise d'études professionnelles, suite à l'abandon de leur cursus initial. Plus d'infos sur
  Service-Public.fr
- **Bourse au mérite** : dispositif complémentaire versé aux lycéens boursiers ayant obtenu une mention "bien" ou "très bien" au diplôme national du brevet. Plus d'infos sur
  Service-Public.fr
- **Fonds social lycéen** : aide exceptionnelle pour soutenir les familles en situations financières difficiles face aux dépenses de scolarité de leurs enfants lycéens. Plus d'infos sur
  Service-Public.fr
- **Fonds social pour les cantines** : aide attribuée par le chef d'établissement scolaire aux lycéens issus de milieux défavorisés. Plus d'infos sur
  Service-Public.fr
- **Prime à l'internat** : pour les lycéens boursiers et scolarisés en internat. Plus d'infos sur
  Service-Public.fr
- **Prime d'équipement dans la voie professionnelle** : destinée aux lycéens boursiers en cursus professionnel (brevet de technicien, CAP, bac pro...). Plus d'infos sur
  Service-Public.fr

Les aides aux études supérieures

- **Bourse sur critères sociaux (BCS)** : attribuée sous conditions (études, âge, diplômes, nationalité et ressources) aux étudiants et futurs étudiants en difficultés matérielles. Accès au simulateur
- **Aide au mérite** : destinée aux étudiants boursiers les plus méritants, percevable jusqu'à plus de 3 fois par un même élève. Plus d'infos sur Service-Public.fr
- **Bourses Talents** : versée aux étudiants les plus méritants pour préparer certains concours de la fonction publique. Plus d'infos sur Service-Public.fr
- **Allocation spécifique annuelle** : attribuée sous conditions par le Crous aux étudiants non boursiers en difficultés financières durables. Plus d'infos sur Service-Public.fr
- **Aide spécifique ponctuelle** : attribuée sous conditions par le Crous aux étudiants non boursiers en difficultés financières passagères. Plus d'infos sur Service-Public.fr
- **Accès à un compte bancaire** : pour les élèves majeurs, certaines banques en ligne proposent, sans conditions de revenus, des comptes 100% gratuits pour les fonctionnalités les plus utiles (carte bancaire, virements instantanés, plafond de paiement élevé etc.). Plus d'infos sur le comparatif des meilleurs banques en ligne de Finance-Heros.fr
- **Aide à la mobilité Parcoursup** : attribuée aux bacheliers boursiers qui font leur rentrée dans l'enseignement supérieur en dehors de leur académie de résidence. Plus d'infos sur amp.etudiant.gouv.fr
- **Aide à la mobilité internationale** : attribuée aux étudiants boursiers qui suivent une formation supérieure à l'étranger, ou qui effectuent un stage international. Plus d'infos sur Service-Public.fr
- **Aide à la mobilité pour l'étudiant en Master** : destinée aux étudiants boursiers qui poursuivent leurs études supérieures en Master dans une autre région académique. Plus d'infos sur Service-Public.fr
- **Prêt étudiant garanti par l'Etat :** prêt étudiant accordé par une banque sans justificatif de revenus pour un montant maximum de 20 000 euros. Plus d'infos sur Service-Public.fr
- **Microcrédit** : un microcrédit est un prêt accordé sans conditions de revenus. Il peut être utilisé pour financer un projet personnel, visant à une insertion sociale ou professionnelle (études supérieures payantes, frais de scolarité, matériel scolaire etc.). Comme tout crédit à la consommation, un prêt rapide et sans refus est engageant et doit être remboursé. Plus d'infos sur Moncreditexpress.fr
- **Logement étudiant du Crous** : logements en résidence universitaire attribués sous conditions (études, âge, diplômes, nationalité et ressources). Plus d'infos sur trouverunlogement.lescrous.fr
- **Allocation de logement social (ALS)** : versée aux étudiants qui résident dans tous types de logements non conventionnés, afin de réduire le loyer. Plus d'infos sur Service-Public.fr

- **Aide personnalisée au logement (APL)** : versée aux étudiants qui résident dans un logement conventionné, afin de réduire le montant du loyer. Plus d'infos sur Service-Public.fr
- **Bourse Erasmus+** : versée pour couvrir les frais de voyage et de séjour dans le pays européen d'accueil. Plus d'infos sur Service-Public.fr
- **Avance Loca-Pass :** prêt gratuit accordé par Action logement à un locataire étudiant pour financer le dépôt de garantie demandé par son propriétaire bailleur. Plus d'infos sur Actionlogement.fr
- **Garantie Visale :** caution accordée gratuitement par Action logement à un locataire étudiant. Plus d'infos sur Visale.fr

La Maison des adolescents, un lieu d'accueil et d'écoute

La Maison des adolescents (MDA) accueille tous les jeunes de 11 à 25 ans, leurs familles et leur entourage. C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'accompagnement. Avec son équipe de professionnel, la MDA apporte des réponses de santé en prenant soin des ados au niveau somatique, psychique, éducatif, social scolaire et juridique. Ce lieu accueille gratuitement avec ou sans rendez vous.

La Maison des adolescents de Millau est située 13 rue Jean Moulin (accessible par la ligne de bus Naulas)

- 05 36 88 00 64

Horaires d'ouverture :

- Mardi de 13h à 17h
- Mercredi et vendredi de 12h à 18h

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30